

Compte rendu du CHS-CT du 05 mai 2020

Les membres du CHS-CT se sont réunis par audio – conférence le 05 mai 2020.

Le but de cette réunion est d'évoquer les conditions de reprise de l'activité des services à compter du 11 mai 2020 à la levée du confinement Covid 19.

Une déclaration liminaire est présentée par FO.

A l'inverse du Plan de Continuation de l'Activité qui a été mis en place en 24 heures, le Plan de Reprise d'Activité se veut progressif.

Il s'agit de garantir la sécurité de tous, selon les directives gouvernementales, dans le respect des consignes sanitaires, de distanciation et de protection des agents. Dans ce contexte, le travail à distance est privilégié.

Ce plan concerne tous les agents en capacité de revenir au bureau. Les parents d'enfants de moins de 16 ans conservent leur autorisation d'absence pour garde d'enfant (1 parent par foyer) jusqu'au 1^{er} juin, date de reprise des écoles. A cette date, si le parent fait le choix de ne pas envoyer son enfant à l'école, un congé annuel devra être déposé.

Maintien du personnel en télétravail afin d'éviter un retour excessif dans les services, les personnes « fragiles » pour raisons de santé pourront, soit télétravailler, soit reprendre selon l'avis et accord du médecin traitant, ou rester en ASA.

Dans la semaine du 11/5, les conditions de reprises progressives vous seront communiquées par la Direction .

Le PRA est constitué de 3 niveaux pour déterminer les missions prioritaires pour favoriser une sortie budgétaire et économique.

Le 1^{er} niveau se résume au PCA, le second s'articule selon les métiers (SIP, amendes, fiscalité des entreprises, SPF, enregistrement, recouvrement forcé, clôture des comptes, poursuites des dépenses, suivi des états publics de santé pour la gestion publique, domaine ...), le dernier niveau s'attachant au reste des missions.

Le maintien en télétravail est favorisé, 5 ordinateurs supplémentaires vont être déployés.

Le PRA nécessite une organisation dans tous les services :

- l'espace des bureaux doit être repensé afin que chaque agent dispose d'un minimum de 4m² (problème de bureaux configurés en marguerite)
- la circulation dans les couloirs, escaliers et ascenseurs doit être organisée,
- le port du masque doit être utilisé si la distanciation est insuffisante
- un flacon de gel hydroalcoolique est délivré à chaque agent
- plexiglas : Solidaires demande si la commande est arrivée. Certains seront montés en « paravent » pour isoler les collègues en face à face, d'autres seront installés dans les box d'accueil et sur les banques d'accueil primaire.

Il n'est pas question d'ouvrir en grand les portes des centres : accueil physique uniquement pour les cas complexes non résolus par téléphone, sur rendez-vous avec port du masque pour l'agent. Il s'agit de la sécurité de tous.

En résumé, la semaine du 11 mai verra une reprise d'activité en puissance pour les SIP (campagne IR) tout en garantissant un maximum de sécurité.

Solidaires s'interroge sur le respect de la distanciation suite à une présence en augmentation dans les services et demande qu'un plan de distanciation par service soit proposé au médecin de prévention et à l'inspecteur santé et sécurité au travail pour validation, avant la reprise progressive des agents.

Les deux acteurs de prévention nous ont informés qu'ils n'avaient reçu aucune directive, et sont en attentes de réglementation précise à ce sujet.

Le maintien en télétravail des agents « fragiles » est reconduit jusqu'au 2 juin, cependant l'avis du médecin traitant est préconisé pour le retour au bureau.

Solidaires pose le problème des agents qui ne pourraient reprendre le travail à cause d'une distanciation insuffisante, et qui de ce fait, continueraient à être en ASA, par rotation dans le service. L'ordonnance prévoyant une « ponction » des congés et ARTT, ces agents se voient encore plus pénalisés du fait de ces contraintes batimentaires. Aucune réponse concrète n'est apportée à part une réflexion sur un travail sur le PRA avec des possibilités de « délocalisations » des agents dans des locaux espacés (salles réunions ...)

Un roulement présentiel/garde d'enfant pourrait être envisagé en accord avec les chefs de services.

Solidaires demande si les lingettes et masques pourraient être déposés dans une poubelle spécifique pour éviter une contamination. Il est répondu qu'il s'agit de déchets classiques sans risques particuliers.

Des aménagements sont à prévoir pour l'utilisation des machines à café et coins restauration : gobelet personnel apporté, planning de déjeuner, consignes de désinfection et produits à disposition. La réouverture du RIA de Chaumont est à l'étude. Les frais de missions pour les présents sont reconduits.

Solidaires demande si le DUERP fera l'objet d'une mise à jour avec le nouveau risque lié à la pandémie. Cela est prévu dans le niveau 3 du PRA, donc à posteriori de la crise.

Cependant, chaque agent doit signaler à l'assistant de prévention une situation de danger qui aurait échappée à la vigilance.

La question est posée en ce qui concerne les locaux courriers : il faut bien évidemment prévoir un planning en plus du sas de décontamination de 24h du courrier « arrivée ».

Le pointage sur micro est en réflexion pour éviter les contacts à la pointeuse.

Une mise à jour globale des pointages et écrêtements de mars et avril sont en cours de régularisation par le service RH.

Les équipements de protection mis à la disposition des agents sont commandés par la direction, avec un souci de réassort pour les mois à venir. Il est demandé au CHS de participer financièrement aux dépenses sanitaires pour le covid. Le montant est à déterminer.

La répartition du budget prévisionnel du CHS doit être réfléchi suite au blocage des dépenses hors crise sanitaire, et les formations envisagées fortement compromises.

Solidaires est donc favorable à une participation financière par le CHS sous réserve de ne pas supprimer d'autres besoins (matériels, besoins suite à visites médicales ...).

Les agents techniques et les collègues de la CID sont dotés de matériel adéquat.

L'assistante de service social de la Meuse fait dorénavant l'intérim pour notre département.

Une communication sera faite prochainement par la direction pour la mise en place du Plan de Reprise de l'Activité.

Le CHS décide de se réunir à nouveau par audio-conférence vendredi 15 mai.

Soyez vigilant – Prenez soin de vous !